

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2025

PJL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 772)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE263

présenté par
Mme Youssouffa, rapporteure

ARTICLE 7

I. – À la première phrase l'alinéa 4, substituer la première occurrence des mots :

« limité à »,

par le mot

« d' ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer à la seconde occurrence des mots :

« limité à »,

par le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel